



Étudiants Internationaux **SE CONNECTENT**



International Student **CONNECT**

SERVICES AUX CONSOMMATEURS

SERVICES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

Les résidences pour étudiants comprennent souvent les services Internet. Certaines unités de location incluront également Internet. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous arranger pour faire installer des services Internet. Lorsque vous décidez d'un service Internet, cherchez toutes les options et assurez-vous de comprendre les détails du contrat avant de le signer. Si vous n'avez pas accès à Internet à la maison, pensez à :

- Utilisez le service Internet offert gratuitement à la bibliothèque publique de votre localité lorsque vous avez une carte de bibliothèque.
- Allez dans les cafés et les restaurants qui offrent un accès Internet sans fil gratuit (également appelés points d'accès Wi-Fi).

En Ontario, il y a des entreprises de communications majeures qui offrent des services de téléphone, internet et télévision. Il y a aussi des petites entreprises qui offrent des services concurrentiels de téléphone et d'Internet.

La plupart des étudiants dépendent sur le cellulaire ou le service de téléphonie mobile, au lieu de câblé ou service de téléphone fixe. Le service de téléphone cellulaire peut être moins coûteux et vous suit lorsque vous changez de logement. Toutefois, si vous avez besoin d'un téléphone fixe, vous pouvez sauver de l'argent en regroupant les services Internet et téléphone.

POSTE CANADA

Vous pouvez envoyer et recevoir des colis à partir des magasins de vente au détail désignés par Postes Canada dans toutes les villes et villages.

Vous pouvez gérer et payer vos factures en ligne grâce au service Postal de Postes Canada.

Pour obtenir des renseignements au sujet d'autres produits et services, rendez-vous à www.canadapost.ca

ou composez le **1 866 607-6301**.

ACHAT DE NOURRITURE

Vous pouvez acheter de la nourriture aux endroits suivants :

- Épiceries et supermarchés
- Dépanneurs (les aliments y coûtent plus cher)
- Boucheries et boulangeries
- Fruiteries.

Pour découvrir les produits de saison, visitez : www.ontario.ca/fr/terre-nourriciere/ontario-terre-nourriciere .

POURBOIRES

Les Canadiennes et Canadiens donnent des pourboires aux personnes qui servent dans les restaurants, qui conduisent un taxi et qui font la livraison des mets à emporter, ainsi qu'à d'autres travailleuses et travailleurs du secteur tertiaire pour les remercier de leur bon service. Les pourboires ne sont pas obligatoires au Canada, mais la plupart des gens les considèrent comme une pratique habituelle. Dans les restaurants, un pourboire équivaut généralement à 15 ou 20% de la facture. Les chauffeuses et chauffeurs de taxi et les livreuses et livreurs reçoivent généralement un pourboire de quelques dollars.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

À titre de consommateurs, vous êtes protégés par la Loi sur la protection du consommateur. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce que cela comprend, rendez-vous à www.ontario.ca ou à <http://trouvelien.at/consdroits>

NOTE IMPORTANTE

On retrouve en Ontario des banques d'alimentation locales où les gens qui éprouvent des difficultés financières peuvent obtenir gratuitement des produits d'épicerie. Composez le **1 866 220-4022** ou consultez le site Web de l'Ontario Association of Food Banks à www.oafb.ca ou à trouvelien.at/foodbanks (en anglais) .



PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Nous avons tous un rôle à jouer en ce qui concerne la protection des consommateurs. Le gouvernement établit des lois pour protéger les consommateurs, et les entreprises doivent les respecter pour protéger les renseignements des clients et des employés. Toutefois, toutes les Canadiennes et tous les Canadiens doivent prendre les mesures nécessaires pour se protéger.

Le Bureau de la consommation fournit de l'information sur bon nombre de sujets portant sur la protection du consommateur, www.infoconsommation.ca.

Le Centre antifraude du Canada recueille et échange de l'information sur la fraude contre le consommateur www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

VOL D'IDENTITÉ

Le vol d'identité se produit lorsqu'une personne se sert de vos renseignements personnels sans votre permission pour commettre un crime. Les voleurs d'identité peuvent utiliser votre identité pour voler votre argent ou utiliser votre crédit pour faire des achats. Ils peuvent également se servir de votre identité pour commettre d'autres crimes en votre nom. Il est très important de protéger les renseignements et documents suivants :

- Numéro d'assurance sociale
- Numéro de permis de conduire
- Numéro de carte Santé
- Numéro de cartes de crédit et renseignements bancaires
- Cartes bancaires
- Certificat de naissance et passeport
- Visa et permis d'étude

Les voleurs peuvent usurper votre identité de nombreuses façons. Ils peuvent prendre votre courrier dans votre boîte aux lettres ou voler votre portefeuille ou votre sac à main. Ils peuvent aussi prendre des documents dans votre maison, votre voiture ou même votre poubelle ou votre bac de recyclage.

PROTECTION EN LIGNE

Les services bancaires et le magasinage en ligne augmentent les risques de vol d'identité. Les voleurs peuvent s'emparer des renseignements qui se trouvent dans votre ordinateur. Faites preuve d'une grande prudence lorsque vous utilisez des ordinateurs dans des endroits publics, tels que les bibliothèques et les laboratoires informatiques. Fermez toujours vos sessions de courriel et vos sessions dans les sites Web. Ne sauvegardez pas vos mots de passe sur des sites Web et supprimez votre historique de recherche.

- Ne répondez pas à des courriels provenant de personnes que vous ne connaissez pas et qui vous demandent des renseignements personnels.
- Ne cliquez pas sur les liens contenus dans des messages de personnes que vous ne connaissez pas.
- Méfiez-vous des courriels qui vous offrent des prix ou des façons rapides de faire de l'argent.
- Ne divulguez jamais vos mots de passe et assurez-vous qu'ils sont difficiles à deviner.
- Faites preuve de prudence lorsque vous faites des achats sur des sites Web tels que eBay, Craigslist et Kijiji; ne transférez pas d'argent à des étrangers.

PREVENTION

Une fois que votre identité a été volée, ce problème peut être très difficile à régler. Votre crédit peut être compromis pendant de nombreuses années, ce qui rend difficile l'acquisition d'un compte de téléphone cellulaire, d'une carte de crédit ou même d'une hypothèque.

Pour vous renseigner sur la manière de protéger votre numéro d'assurance sociale, rendez-vous sur le site Web de Service Canada à www.servicecanada.gc.ca/fr/nas.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la protection de vos renseignements personnels, consultez le site Web du gouvernement de l'Ontario à www.ontario.ca/fr/gouvernement.

RAPPORTS DE SOLVABILITÉ

Votre rapport de solvabilité comprend les renseignements provenant de toutes vos transactions financières, y compris les paiements de prêt, de carte de crédit, des comptes de téléphone et Internet et d'autres factures. Les paiements en retard ou sautés et les factures non payées réduiront votre cote de crédit. Cela nuira à votre capacité d'obtenir un prêt ou une hypothèque.

Pour en apprendre davantage au sujet des rapports de solvabilité en Ontario, consultez le site Web de Protection du consommateur de l'Ontario à www.ontario.ca/fr/domicile-et-communautaire/dossiers-de-credit.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les consommateurs se doivent de protéger leurs cartes de débit et de crédit et leur numéro d'identification personnel (NIP). Vous devez signaler les cartes perdues ou volées pour qu'elles soient désactivées. Si vous donnez votre NIP à une personne, vous pourriez devoir payer pour les transactions frauduleuses qu'elle effectue.